



**28 - 29 / 02 / 2020**

**REGLEMENT PARTICULIER**

## INDEX

1. Introduction .....	4
1.1. Préambule .....	4
1.2. Longueur des épreuves spéciales et revêtement de la route .....	4
1.3. Longueur totale des ES et du rallye.....	4
2. Organisation.....	4
2.1. Titres pour lesquels le rallye compte .....	4
2.2. Approbations .....	4
2.3. Nom de l'organisateur, adresse et coordonnées .....	4
2.4. Comité d'Organisation .....	5
2.5. Commissaires sportifs .....	5
2.6. Délégués & Observateur .....	5
2.7. Principaux Officiels .....	5
2.8. Emplacement du PC du Rallye et coordonnées .....	6
3. Programme ordre chronologique et emplacement .....	6
4. Engagements .....	7
4.1. Date de cloture des engagements.....	7
4.2. Procédure d'engagement .....	7
4.3. Nombre de participants acceptés et classes de véhicules .....	7
4.4. Frais d'inscription / forfaits d'engagement .....	9
4.5. Paiement .....	100
4.6. Remboursements .....	100
5. Assurance .....	100
5.1. Responsabilité civile véhicule .....	111
5.2. Responsabilité civile "Organisateur" .....	111
5.3. Responsabilité civile "Bénévoles" .....	111
5.4. Comportement en cas d'accident (code de la route national).....	111
5.5. Dépannage .....	122
5.6. Clause dérogatoire .....	122
6. Publicité et identification .....	122
6.1. Publicité obligatoire de l'organisateur .....	122
6.2. Publicité facultative de l'organisateur .....	122
6.3. Identification .....	132
7. Pneus .....	133
7.1. Réglementation concernant les pneus pouvant être utilisés pendant le rallye.....	133
7.2. Pneus pour la reconnaissance .....	133
7.3. Pneus spécifiés pour l'utilisation au cours du rallye <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	3
8. Carburant .....	133
8.1. Types de carburant.....	133
8.2. Procédure de commande .....	144
8.3. Procédure de distribution.....	14
9. Reconnaissance des Épreuves Spéciales .....	144
9.1. Procédure d'enregistrement .....	144
9.2. Restrictions spécifiques .....	155
10. Vérifications administratives .....	155
10.1. Documents à présenter .....	155
10.2. Horaire.....	166
11. Vérifications techniques, Plombages et Marquages.....	166
11.1. Emplacement des vérifications techniques et horaire.....	166
11.2. Bavettes.....	16

11.3. Vitres .....	16
11.4. Équipement de sécurité des pilotes .....	17
11.5. Niveau sonore .....	17
11.6. Exigences nationales particuliers .....	17
11.7. Installation de système de suivi de sécurité (SSS) .....	17
12. Autres procédures et règlements .....	17
12.1. Départ cérémoniel et ordre de départ .....	17
12.2. Procédure d'arrivée .....	17
12.3. Pointage en avance autorisé .....	18
12.4. Procédure de spéciale et activités .....	18
12.5. Heure officielle utilisée pendant le rallye .....	19
13. Identification des officiels .....	19
14. Prix .....	19
15. Vérifications finales / Droits de réclamation / Droits d'appel .....	20
15.1. Vérifications finales .....	20
15.2. Droits de réclamation .....	20
15.3. Droits d'appel .....	200
Annexe 1 – Itinéraire .....	211
Annexe 2 – Horaires des reconnaissances .....	211
Annexe 3 – Les responsables des relations avec les concurrents .....	211
Annexe 4 – Autocollants et publicité supplémentaire .....	22
Annexe 5 – Règle du Parc de Service .....	23
Annexe 6 – Annexe L FIA: en relation combinaisons, casques et autres mesures de sécurités .....	

## 1. Introduction

Nom de l'épreuve : Rally van Haspengouw 2020

Date de l'épreuve : 28-29 / 02 / 2020

### 1.1. Préambule

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA et ses annexes, le Règlement Sportif National (RS BRC 2020), les Codes WADA/NADA qui sont conformes au règlement du RACB Sport et au présent Règlement Particulier.

Les modifications, amendements et/ou ajouts apportés à ces Règles et Règlements seront uniquement annoncés par voie d'additifs numérotés, datés et publiés par les organisateurs ou les Commissaires Sportifs.

Le règlement Sportif du JobFIXERS Belgian Rally Championship 2020 du RACB figure à l'adresse suivante sur <https://www.racb.com/reglement>.

Les différents documents seront rédigés en français et néerlandais. En cas de divergence, le texte français fera seul foi.

### 1.2. Longueur des épreuves spéciales et revêtement de la route

BRC :

Étape 1:      Asphalte      134,49 km      Gravier      2,7 km

Rally Criterium :

Étape 1 :      Asphalte      89,66 km      Gravier      1,8 km

### 1.3. Longueur totale des ES et du rallye

	BRC :	Rally Criterium :
Nombre des étapes	1	1
Nombres des sections	3	2
Nombre des épreuves spéciales	12	8
Longueur totale du rallye	263,21 km	171,62 km
Longueur totale des ES	137,19 km	91,46 km

## 2. Organisation

### 2.1. Titres pour lesquels le rallye compte

JobFIXers Belgian Rally Championship 2020

PIRELLI Junior Belgian Championship 2020

RACB Rally Criterium 2020

RACB M-Cup 2020

### 2.2. Approbations

Numéro de Visa RACB : **20BRC-RVH** en date du **04/02/2020**

### 2.3. Nom de l'organisateur, adresse et contact

Organisateur: TopSpeed Rally Club Haspengouw asbl

Représentant de l'organisation: Mr. Benny GIEBENS

Rue: Steenweg op Sint-Truiden 285

Code postal: 3401      Ville : Landen

Téléphone: +32 (0) 473 91 51 28      Fax: +32 (0) 11 500 180

E-mail: [info@rallyvanhaspengouw.be](mailto:info@rallyvanhaspengouw.be)

## 2.4. Comité d'Organisation

Comité d'organisation:

Président : Mr. Benny GIEBENS  
Secrétaire : Mr. Ferdi BOYEN  
Trésorier: Mme. Katleen OMBELET,  
Membres: Mr. Johnny CHAMPAGNE  
Mr. Theo ULENS  
Mr. Guido SWITTEN  
Mr. William WAUTERS

## 2.5. Commissaires sportifs

	Nom
Président des Commissaire Sportif	Andy LASURE
Commissaire Sportif	Leo SUTENS
Commissaire Sportif	Michel VRANKEN
Stagiaire	Fabrice GIOVANNINI

## 2.6. Délégués ASN

	Nom
RACB Rally Manager	Etienne MASSILLON
Délégué Technique RACB	Eddy PEETERS
Responsable Chronométrage RACB	Ghislain DECOBECK
Responsable Licence RACB	Cécile BAL
Délégué Sécurité RACB	Michel LAUWERS

## 2.7. Principaux Officiels

	Nom	License no.
Directeur de Course	Benny GIEBENS	2643
Directeur de Course Adjoint	Katleen OMBELET	2377
Responsable Sécurité	Ferdi BOYEN	1621
Secrétaire du Rallye	Cindy VERBAETEN	3028
Médecin en Chef	Dr Jan BEIRNAERT	2064
Chargé Relations Concurrents	Hugo BRUYNEEL	0045
Chargé Relations Concurrents	Yvo ANNEMANS	RCC001-001
Responsable Presse	Bernard VERSTRAETE	TBA
Responsable Environnement	Ferdi BOYEN	1621

### 2.7.1 Responsables et Fonctions

Voiture sécurité « 000 »	Geert REYNAERT	TBA
Voiture sécurité « 00 »	Denis GORRIS	TBA
Voiture sécurité « 0 »	Chris VAN OVERSTEYNS	TBA
Voiture sécurité « 0 » Criterium	Freddy GEVERS	TBA
Resp. Epreuve Spéciale 1	Jean-Pierre DELEERSNIJDER	2129
Resp. Epreuve Spéciale 2	Luc JONNIAUX	2749
Resp. Epreuve Spéciale 3	Marc KASTELIJN	3469
Resp. Epreuve Spéciale 4	Louis MODAVE	2762

## 2.8. Emplacement du PC du Rallye et coordonnées

Nom: Rally van Haspengouw – Domaine 't Park  
Rue: Chaussée de Hannut 80  
Code postal – Ville : 3400 Landen  
Téléphone: +32 (0) 473 91 51 28  
Mail : [info@rallyvanhaspengouw.be](mailto:info@rallyvanhaspengouw.be)

### PC du rallye opérationnel le :

Vendredi 28 / 02 / 2020 08h00 – 21h00  
Samedi 29 / 02 / 2020 07h00 – 22h00

### Heures d'ouverture du Parc de Service:

du jeudi 27 / 02 / 2020 à 17h00 au dimanche 01 / 03 / 2020 à 12h00

### Tableau Officiel d’Affichage (TOA):

Du 28 / 02 / 2020 à 8h00 au 29 / 02 / 2020 à 23h00

Lieu : Domaine 't Park, Chaussée de Hannut 80, 3400 Landen

### Tableau Officiel d’affichage Virtuel (TOAV):

<https://www.rallyvanhaspengouw.be/deelnemers> et l'application 'Sportity'.

## 3. Programme par ordre chronologique et emplacement

Date	Heure	Activité	Emplacement
26/01/2020	00h00	Publication projet du Règlement Particulier	Website
03/01/2020	00h00	Ouverture des engagements	Website
21/02/2020	23h59	Date de clôture des engagements	Website
24/02/2020	22h00	Publication de la liste des engagés	Website (TOAV)
24/02/2020	22h00	Publication de la liste des n° attribués	Website (TOAV)
28/02/2020	8h00	Distribution des road book et Cartes du parcours	Aulnenhof Walshoutem
28/02/2020	8h00	Début des reconnaissances	Itinéraire
28/02/2020	20h00	Fin des reconnaissances	Itinéraire
24/02/2020	12h00	Date finale pour demande emplacement parc service	Website
28/02/2020	12h00	Fin de distribution des road book et des cartes	Aulnenhof Walshoutem
24/02/2020	20h00	Présentation du « Rally van Haspengouw »	Aulnenhof Walshoutem
24/02/2020	22h00	Publication des horaires des contrôles sportifs et techniques	Website (TOAV)
27/02/2020	17h00	Ouverture de l'accès au parc de service	Domaine 't Park, Landen
28/02/2020	8h00	Début du ramassage du matériel et documents	Aulnenhof Walshoutem
28/02/2020	8h00	Ouverture du PC du rallye	PC Rallye
28/02/2020	13h00	Séance Plombage & Marquage (Art.16.2.7)	Domaine 't Park, Landen
28/02/2020	8h00	Vérifications Administratives	Aulnenhof Walshoutem
28/02/2020	13h00	Vérifications Techniques Plombage & Marquage Installation Système de suivi (sur convocation)	Domaine 't Park, Landen
28/02/2020	17h00	Ouverture Centre Media et accréditations médias	PRESS Center, Domaine 't Park, Landen
28/02/2020	16h00	Conférence de Presse JobFIXERS BRC (sur invitation)	B&B Kamerijck Gingelom
28/02/2020	22h00	Publication liste des voitures admises au départ	TOA+TOAV Officiel
28/02/2020	22h00	Publication liste ordre de départ Etape 1	TOA+TOAV Officiel
29/02/2020	8h00	Départ de l'Étape 1 (BRC)	Podium
29/02/2020	Après BRC	Départ de l'Étape 1 (Crit)	Podium
29/02/2020	19h00	Arrivée de l'Étape 1 pour la 1 <sup>ère</sup> voiture (timing estimé)	Podium
29/02/2020	17h00	Arrivée de l'Étape 1 pour la 1 <sup>ère</sup> voiture (timing estimé)	Podium

29/02/2020	19h00	Podium d'Arrivée, Remise des coupes	Podium
29/02/2020	19h00	Restitution des Systèmes de suivi	Avant le podium
29/02/2020	19h30	Vérification technique final (sur convocation)	CRS Roosveld Landen
29/02/2020	21h30	Publication du Classement Provisoire	TAO+TAOV
29/02/2020	22h00	Publication du Classement Final *Après signature du Collège des Commissaires Sportifs	TAO+TAOV

## 4. Engagements

### 4.1. Date de fermeture des engagements

Voir programme ordre chronologique (Règ.Part. Art. 3) et Art 22 du RS BRC

### 4.2. Procédure d'engagement

Les inscriptions doivent être soumises conformément à l'Art. 23 RACB

Toute personne qui désire participer au « Rally van Haspengouw 2020 » doit compléter la demande d'engagement sur le site web de l'organisateur [www.rallyvanhaspengouw.be](http://www.rallyvanhaspengouw.be)

Une inscription électronique est valable si elle est introduite directement sur le site du rallye avant le 21 / 02 / 2020 à 23h59.

L'inscription électronique ne sera acceptée que si elle est accompagnée du paiement total du droit d'engagement correspondant.

Les membres d'équipages sont tenus d'indiquer lors de leurs demandes d'engagement si ce rallye NE COMPTERA PAS pour leurs classements dans le championnat JOBFIXERS-BRC 2020 et/ou championnat PIRELLI BRC JUNIOR 2020 si applicable, conformément aux articles 23.2 du RS BRC 2020.

Ces frais d'inscription doivent être intégralement crédités sur le compte bancaire de l'organisateur :

Bénéficiaire : TopSpeed Rally Club Haspengouw asbl  
Banque : 733-0503952-67  
Code IBAN : BE93 7330 5039 5267  
Code SWIFT (bic) : KREDBEBB

### 4.3. Nombre de participants acceptées et classes de véhicules

#### 4.3.1 Nombre de participants

Le nombre de participants acceptés au rallye est de 120.

#### 4.3.2 Classes éligibles JOBFIXER-BRC 2020

CLASSES	GROUPES	
RC1	WRC2T *	Voitures du Groupe WRC 2,0 Turbo conformes à l'Annexe J 2010, Art.255A.
	A8	Voitures du Groupe A8 conformes à l'Annexe J 2020, Art. 255.
RC2	RALLY2 (VR5)	Voitures du Groupe Rally2 conformes à L'Annexe J 2020, Art. 261.
	RALLY2 KIT (VR4K)	Voitures équipées du Kit R4 conformes à l'Annexe J 2020, Art. 260E.

		<b>NR4</b> (de plus de 2000cc) (N4 actuel)	Voitures du Groupe N conformes à l'Annexe J 2019, Art. 254.
		<b>S2000-RALLY:</b> atmosphérique 2,0	Voitures Super 2000 Rally (Annexe J 2013. Art. 254A)
		<b>WRC1,6T *</b>	Voitures du Groupe WRC - 1,6 Turbo avec bride de 30 mm conformes à l'Annexe J 2016, Art.255.
		<b>RRC *</b>	Voitures du Groupe S2000-Rally - 1,6 Turbo avec bride de 30 mm conformes à l'Annexe J 2013, Art. 255A.
<b>RGT</b>		<b>RGT FIA</b>	Voitures du Groupe RGT conformes à l'Annexe J 2019, Art. 256. Voitures du Groupe RGT conformes à l'Annexe J 2020, Art. 256.
		<b>RGT NAT</b>	Homologation ASN RACB GTN21 Homologation ASN RACB GTN22 Homologation ASN RACB GTN23 Homologation ASN RACB GTP24
<b>RC3</b>		R3 (atmo entre 1600cc et 2000cc et turbo 1067cc et 1333cc - VR3C)	Voitures du Groupe R homologuées avant le 31/12/19 et conformes à l' Art.260 de l'Annexe J 2019.
		R3 (turbo jusqu' à 1620cc / nominal -VR3T)	Voitures du Groupe R homologuées avant le 31/12/19 et conformes à l' Art. 260D de l' Annexe J 2019.
		Groupe <b>A</b> (entre 1600cc et 2000 cc)	Voitures du Groupe A conformes à l' Art. 255 de l' Annexe J 2020.
		<b>SUPER 1600</b>	Voitures du Groupe A conformes à l' Art. 255 de l' Annexe J 2019.
<b>RC4</b>	<b>RC4A</b>	<b>Rally4</b> (atmo entre 1600cc et 2000cc et turbo 1067cc et 1333cc) (VR2C)	Voitures du Groupe Rally4 homologuées à partir du 01/01/2019 conformes à Art.260 de l'Annexe J 2020.
	<b>RC4B</b>	<b>Rally4</b> (atmo entre 1390cc et 1600cc et turbo 927ccet1067cc) (VR2B)	Voitures du Groupe Rally4 homologuées à partir du 01/01/2019 conformes à Art. 260 de l'Annexe J 2020. Voitures du Groupe R2 homologuées avant le 31/12/2018 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018.
		Groupe <b>A KIT</b> 1,6 (- 1600cc)	Voitures équipées du Kit Groupe A d'une cylindrée corrigée inférieure à 1600cc.
		Groupe <b>A5</b> (- 1600cc)	Voitures du Groupe A conformes à l' Art. 255 de l'Annexe 2019. (A5)
		Groupe <b>N</b> (atmo entre 1600cc et 2000cc)	Voitures du Groupe N conformes à l' Art. 254 de l'Annexe 2020. (N3)
			<b>Rally5</b> (atmo jusqu' à 1600cc et turbo jusqu'à 1067cc) (VR1)
	<b>Rally5</b> ( atmo jusqu'à 1600cc et turbo jusqu'à 1067cc) (VR1A / VR1B)	Voitures du Groupe R1 homologuées avant le 31/12/2018 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018.	
	Groupe <b>N</b> (atmo jusqu' 1600cc)	Voitures du Groupe N jusqu' à 1600cc conformes à l' Art. 254 de l' Annexe J 2019.	
<b>NCE</b>	<b>E12</b>	<b>E12</b> plus de 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2020.
	<b>E11</b>	<b>E11</b> entre 1600cc et 2000cc	
	<b>E10</b>	<b>E10</b> entre 1400cc et 1600cc	
	<b>E9</b>	<b>E9</b> jusqu' à 1400cc	
<b>NCM</b>	<b>M16</b>	<b>M16</b> plus de 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2020.

	<b>M15</b>	<b>M15</b> entre 1600cc et 2000cc	
	<b>M14</b>	<b>M14</b> entre 1400cc et 1600cc	
	<b>M13</b>	<b>M13</b> jusqu' à 1400cc	

#### 4.3.3 CLASSES ELIGIBLES CRITERIUM - BRC 2020

Voir V1 – Championnat RACB Rally - CRITERIUM

Art. 12. VOITURES ADMISES AUX RALLYES DU CHAMPIONNAT RACB RALLY- CRITERIUM

#### 4.4. Droits d'engagements

Droits d'engagement (TVA inclus)

##### TARIF BRC :

Le montant total de l'engagement versé sur le compte du rallye faisant foi (art. 4.5)

- Avec la publicité facultative proposée par l'organisateur : **€ 750**
- Sans cette publicité facultative : **€ 1.500**

##### TARIF Rallye Criterium :

Le montant total de l'engagement versé sur le compte du rallye faisant foi (art. 4.5)

- Avec la publicité facultative proposée par l'organisateur : **€ 400**
- Sans cette publicité facultative : **€ 800**

Tout paiement ou solde de paiement non effectuée à la clôture des engagements :

- 1) Engagement individuel
- 2) PIRELLI Junior Belgian championship
- 3) Pilote Licencié étranger (ASN)

Description	Engagement
Surface de Service <b>EN ACCORD avec les Organisateurs</b>	Individuel (1) BRC JUNIOR (2) Licencié étranger (3)
Laissez Passer	Quantité
Service	1
Badge Refuelling Area	1
Panneau de reconnaissance	1
Road Book (sets)	1
Carte du Parcours	1
N° Portière et publicité obligatoire (sets)	1

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, ...) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

Le concurrent doit remplir les dimensions exactes de son espace d'assistance sur le formulaire de réservation espace d'assistance sur [www.rallyvanhaspengouw.be/deelnemers/documenten](http://www.rallyvanhaspengouw.be/deelnemers/documenten) avant le 24 / 02 / 2020.

#### 4.4.1 Composition des différents forfaits "Engagement"

Engagements	
Plaque d'assistance Supplémentaire *	€ 100 hors 21% TVA

\* Possibilité d'une seule Plaque supplémentaire. (à commander avec l' emplacement d'assistance)

#### 4.5. Paiement

##### Informations détaillées sur le paiement (y compris sur taxe applicable)

Seuls seront acceptés les règlements par virement bancaire à l'ordre de TopSpeed Rally Club Haspengouw asbl (espèces et chèques bancaires ne sont pas acceptés) au plus tard le 27 / 02 / 2020 mentionnant les noms de l'équipage ou du moins le nom du premier pilote et la mention : « Rally van Haspengouw 2020 »

Référence bancaire de l'organisateur :

Bénéficiaire	TopSpeed Rally Club Haspengouw asbl
Banque	KBC Bank nv/sa.
Code IBAN	BE93 7330 5039 5267
Code SWIFT (bic)	KREDBEBB

Les numéros IBAN et BIC pour les paiements venant de l'étranger sont obligatoires  
Le concurrent doit prendre en charge tous les frais bancaires.

Le concurrent s'assure que le nom du premier pilote est mentionné comme référence sur le virement bancaire.

Le montant TOTAL des droits d'engagement doit être reçu sur le compte bancaire de l'organisateur.

Tout renseignement relatif au paiement ou de facturation sont à demander à :

Mme Katleen Ombelet

Mail : [info@rallyvanhaspengouw.be](mailto:info@rallyvanhaspengouw.be)

#### 4.6. Remboursements

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés

- aux candidats dont l'engagement n'a pas été retenu
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera les droits d'engagement aux concurrents qui pour une raison de "force majeure" sont dans l'indisponibilité de prendre le départ du rallye. Ceci doit être demandé par écrit ([info@rallyvanhaspengouw.be](mailto:info@rallyvanhaspengouw.be)), en donnant la raison du forfait, avant le 05 / 03 / 2020 avec les détails bancaires inclus.

Remboursements en cas de Forfait :

La déclaration écrite du forfait de l'équipage devra parvenir avant la clôture des engagements par mail. Une acceptation du forfait sera envoyée, pour confirmation, par l'organisateur à un des membres de l'équipage.

Le remboursement intégral des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Si la déclaration écrite du forfait de l'équipage est parvenue après la publication de la liste des engagés. Le remboursement de 50 % des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Seule la déclaration par écrit du forfait de l'équipage sera acceptée par l'organisateur et sera prise en considération pour le remboursement des droits d'engagements

#### 5. Assurance

**Contrat no 730.261.439 AXA Belgique.** En vigueur pour le rallye.

L'organisateur a contracté une assurance de Responsabilité Civile Véhicule, en conformité avec l'Article 21 du RS BRC 2020 , le Chapitre 2/2 du Règlement Sportif National et de la

Loi Belge du 21 Novembre 1989 - Art.8, couvrant la responsabilité civile des concurrents et équipages nominativement mentionnés (sur la liste officielle) et ceci seulement pendant la séance d'essai libre, la course et sur l'itinéraire du rallye, depuis le départ du premier élément compétitif jusqu'à l'arrivée du rallye ou jusqu'au moment de l'abandon permanent ou de la disqualification.

### 5.1. Responsabilité civile véhicule

Limites de couverture :

- dommage corporel: Illimité par sinistre
- dommages matériels: € 100.000.000 par sinistre (indexé)

Une assurance RC Auto est obligatoire pour toutes les voitures participant au rallye. Comme preuve d'assurance RC Auto, une "Carte Internationale d'Assurance Automobile" valable pour la Belgique (Carte verte) ou un autre certificat attestant que la police à laquelle se réfère satisfait aux exigences de la loi applicable en Belgique doit être présentée lors du contrôle administratif.

Les véhicules d'assistance et les véhicules de reconnaissance sont exclus de cette couverture, même s'ils portent des plaques spéciales émises par l'organisateur. Les parcours des liaisons ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civil de l'organisateur.

### 5.2. Responsabilité civile "Organisateur"

L'Organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Organisateur » qui couvre les dommages aux tiers, causés par un accident au cours de la préparation, le déroulement et le démontage physique de l'épreuve et dû à une faute d'organisation.

**Limites de couverture:**

- Dommage corporel, dommage matériel et pertes financières consécutifs confondus : € 5.000.000 par sinistre.
- Franchise : € 125 par sinistre en dommage matériel.

**Protection Juridique:**

€ 15.000 par sinistre

**Les Assurés :**

L'organisateur, le RACB, les officiels, les Stewards, les membres du Croix Rouge ou organisations similaires, les membres du Protection Civile, les commissaires, les participants, les véhicules d'intervention

Et en général, chaque personne qui participe dans l'organisation du rallye.

### 5.3. Responsabilité civile "Bénévoles"

L'Organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Bénévole » qui couvre les dommages aux tiers, causés par les bénévoles auxquels il fait appel, durant leur activité bénévole.

**Limites de couverture :**

- Dommage corporel: € 12.394.676,24 par sinistre (indexé)
- Dommage matériel: € 619.733,81 par sinistre (indexé)

### 5.4. Comportement en cas d'accident (code de la route national)

En cas d'accident avec uniquement des dommages matériels le concurrent ou son représentant devra **obligatoirement (obligation légale)** en faire déclaration verbalement au Contrôle Horaire suivant et par écrit avec rapport détaillé au plus tard avant la fin de l'Étape au bureau de la direction de course auprès de l'Officier des Abandons, si non une

**peine d'amende de € 500** est due. En plus, en cas de dommages corporels, le pilote est tenu d'informer immédiatement les autorités de police qualifiées ainsi que le PC course sur le numéro d'urgence imprimé au dos des carnets de bord. (Art. 53.3.8)

Si un pilote participant est impliqué pendant le rallye dans un accident dans lequel un membre du public ou n'importe quelle autre personne, est blessé, le pilote et/ou le copilote concerné(s) doit rester sur place et arrêter la voiture suivante qui doit ensuite signaler l'accident au prochain point radio indiqué dans le road book ou au prochain contrôle horaire (secteur routier). (Article 53.4)

Le délit de fuite est un crime correctionnel dans le cadre de la législation Belge. Tout concurrent arrêté par cette procédure recevra un temps équitable en application de l'Art.52 du RS BRC 2020

- Les procédures de sécurité et d'accident pour les concurrents seront également reprises dans le road-book.

## 5.5. Dépannage

Pour assurer la sécurité, la voiture qui n'arrive pas à terminer l'épreuve spéciale sera transporté par des soins de l'Organisation à la fin de l'épreuve spéciale ou à un endroit sécurisé pour être évacué.

## 5.6. Clause dérogatoire

L'Organisateur décline toute responsabilité en relation avec les conséquences de toute infraction aux lois, règlements et prescriptions en vigueur dans le pays commises par les Pilotes ou Concurrents. Ces conséquences seront assumées par le(s) contrevenant(s).

L'Organisateur décline également toute responsabilité en cas de cataclysme, démonstrations, manifestations, d'actes de vandalisme, émeutes, assauts, sabotage, terrorisme, catastrophe naturelle, etc. dont les Concurrents, Pilotes, membres d'équipe ou occupants d'un véhicule pourraient être les victimes et dont les conséquences (matérielles, pénales et sportives) devront être prises à charge par eux-mêmes.

## 6. Publicité et identification

Voir aussi Annexe 4 de ce Règlement Particulier "Décalques et positionnement de publicité supplémentaire".

### 6.1. Publicité obligatoire de l'organisateur

Plaque de rallye: Rally van Haspengouw

Numéro de compétition, taille : 67 x 17cm

En dessous des numéros de compétition, taille : 67x17cm Blackkläder / Rodania

L'organisateur fournira à chaque équipage le numéro de compétition (67x17cm), qui devra être apposé sur leur voiture aux positions indiquées avant les vérifications techniques. Chaque panneau doit être placé horizontalement au bord d'attaque de chaque porte avant, avec le numéro à l'avant. Le haut de la plaque doit se situer entre 7 cm et 10 cm au-dessous de la limite inférieure de la fenêtre. **Il n'est pas permis de couper le panneau.**

### 6.2. Publicité facultative de l'organisateur

Publicité supplémentaire de l'organisateur :

Autocollant au milieu de la lunette arrière : 30x10cm voir Additif n°1

Autocollant sur le toit après le pare-brise avant : 10x10cm voir Additif n°1

Autocollant sur les ailes arrière : 10x25cm voir Additif n°1

### 6.3. Identification

Les plaques d'identification et des numéros de compétition conforme aux spécifications stipulées dans le règlement RS BRC SR Art. 27 et 29 seront délivrés par l'organisateur. Les plaques et numéros sont apposés sur la voiture avant les vérifications techniques et maintenues pendant toute la durée de l'épreuve.

Toute infraction à n'importe quelle règle concernant les plaques et numéros d'identification sera sanctionnée de la manière suivante:

- Absence d'une seule plaque de Rallye ou Numéro de compétition: amende de 100 €
- Absence simultanée de numéros et/ou plaques de rallye: disqualification
- Plaque de rallye invisible ou couvrant partiellement l'immatriculation: amende de 100 €
- Absence d'une publicité facultative de l'organisateur à n'importe quel moment: paiement des droits d'engagements sans publicité

#### 6.3.1 Véhicules d'assistance

Les autocollants des plaques d'assistance et toute autre laissez-passer véhicule doivent être appliqués dans l'angle droit supérieur (vue de l'intérieur) du pare-brise avant.

## 7. Pneus

### 7.1. Réglementation concernant les pneus pouvant être utilisés pendant le rallye

Voir art. 13 du RS BRC .

### 7.2. Pneus pour la reconnaissance

Uniquement des pneus commerciaux homologués pour usage routier (asphalte) sont autorisés.

### 7.3 Quantité de Pneus

Pour cette épreuve, Le Rally van Haspengouw 2020, la quantité maximale de pneus autorisés est conformément à l'article 13.1.5, de :

- Pour les voitures utilisant une extension d'homologation WR, WRC, S2000, RRC, Rally2, ou du groupe RGT, A8, Rally2 Kit, et NR4 est de **12 pneus**
- Pour les voitures utilisant une extension d'homologation Rally4 ou Rally5 ou participant au PIRELLI Junior Belgian championship est de **8 pneus**

L'article 19.4 du règlement du RS BRC 2020 - carte de contrôle des pneus "Tyre card" sera applicable à toutes les voitures concernées. Les "Tyre cards" seront distribués lors des vérifications techniques.

La liste des pneus asphalte éligibles est disponible sur le site de la FIA

## 8. Carburant

### 8.1. Types de carburant

Tous les types de carburant doivent être conformes à l'Art. 62.1 du RS BRC tels qu'approuvés par le fournisseur du Championnat de Belgique des Rallyes 2020

**8.1.1** Les spécifications des carburants et des fournisseurs désignés par RACB Sport sont disponibles dans l'Annexe 6.

## 8.2. Procédure de commande

8.2.1 Au plus tard à la clôture des engagements du rallye, les concurrents doivent notifier leurs quantités nécessaires en carburant au fournisseur à l'adresse indiquée ci-dessous :

### 8.2.2

#### **GUTTS (fournisseur officiel de tous les concurrents BRC)**

Website: <https://gutts.be/shop/refueling-services/>

E-mail: [shop@gutts.be](mailto:shop@gutts.be)

## 8.3. Procédure de distribution

### **Refuelling Zone**

**Tous les concurrents ne peuvent se ravitailler que dans la zone de ravitaillement.**

Zone de ravitaillement :

Il y aura deux zones de ravitaillement (voir road book).

Les carburants autorisés par le RACB Sport seront disponibles dans les zones de ravitaillements séparées

Un carburant tel qu'il est disponible dans le commerce et distribué directement dans le réservoir de la voiture de compétition à la station d'essence indiquée dans le road book.

- Station-service – Total Kaspers  
Adresse : O. Huysecomlaan 91 – 3400 Landen  
Paiement (uniquement par carte bancaire ou de carte de crédit) Procédure relative au carburant
- Refueling Zone « GUTTS » - Total Kaspers  
Adresse : O. Huysecomlaan 91 – 3400 Landen

L'accès ne sera autorisé qu'à un membre de l'assistance muni du badge «Refuel zone»

### **Heures d'ouverture de la zone de ravitaillement:**

Vendredi 16h00 – 20h00

Samedi 8h00 – 19h00

## 9. Reconnaissance des Épreuves Spéciales

La reconnaissance est en conformité avec l'Art. 35 du RS BRC.

L'horaire des reconnaissances est publié à l'Annexe 2 de ce règlement particulier.

### 9.1. Procédure d'enregistrement

L'enregistrement pour les reconnaissances est obligatoire et aura lieu lors de la distribution des road books.

Lieu: Hostellerie - Salles de fêtes Aulnenhof

Adresse : Walshoutemstraat 74, 3401 Walshoutem.

Date : Vendredi 28 / 02 / 2020 de 8h00 à 12h00

### **9.1.1 Formulaire d'enregistrement de reconnaissance**

Le formulaire d'inscription de reconnaissance sera disponible au même moment que le formulaire d'inscription sur le site [www.rallyvanhaspengouw.be](http://www.rallyvanhaspengouw.be). Ce formulaire, dûment complété, doit être rentré au plus tard le 28 / 02 / 2020 lors de la distribution des road books. Quand la voiture de reconnaissance d'un concurrent doit être remplacée pour n'importe quelle raison, le concurrent doit avertir le Directeur de Course et fournir les détails de la voiture de remplacement. L'autocollant de reconnaissance devra être placé sur la voiture de remplacement.

### **9.1.2 Participation aux reconnaissances seulement**

Non applicable.

## **9.2. Restrictions spécifiques**

Lors des reconnaissances, le Code de la Route doit être respecté notamment les limitations de vitesse. Veuillez noter que les épreuves spéciales seront ouvertes au trafic publique pendant les reconnaissances. L'organisateur peut réduire la vitesse autorisée individuellement en marquant les zones dans le roadbook et le long du parcours.

Toute excès de vitesse au cours d'une reconnaissance entraîne une amende appliquée par le Directeur de course conformément à l'art. 34.2 RS BRC.

### **9.2.1 Passages**

Les équipages sont autorisés à effectuer au maximum 2 passages sur chaque épreuve spéciale conformément aux horaires indiqués à l'annexe 2. Les passages doivent être conduits dans la même direction que le rallye, à une vitesse réduite et en respectant pleinement le Code de la Route. Les épreuves spéciales qui se déroulent deux fois lors du rallye sont considérées qu'en une seule épreuve spéciale pendant la reconnaissance.

Les équipages sont uniquement autorisés à entrer et sortir des épreuves spéciales par les points de contrôles de départ et d'arrivée. En plus, des contrôles inopinés peuvent aussi être exécutés dans les épreuves spéciales.

## **10. Vérifications administratives**

Les membres d'équipage doivent se présenter en personne. Ils ne pourront être représentés par une autre personne.

### **10.1. Documents à présenter**

- Licence concurrente
- Licence de compétition pour pilote et copilote
- Carte d'identité ou passeport pilote et copilote
- Permis de Conduire valide Pilote et Copilote (Les pilotes et copilotes non-résidents dans l'UE doivent présenter un permis de conduire valide dans l'Union Européenne).
- Autorisation ASN pour tous les concurrents étrangers (si nécessaire)
- Vérification et adjonction des détails sur le formulaire d'inscription
- Certificat d'assurance pour la voiture de rallye (carte verte ou un autre certificat attestant que la police à laquelle se réfère satisfait aux exigences de la loi applicable en Belgique)
- Documents d'immatriculation de voitures
- Autorisation du propriétaire de la voiture s'il n'est pas un des pilotes

## 10.2. Horaire

### Sur convocation :

Date & heure : 28 / 02 / 2020 de 8h00 à 12h00

Lieu : Hostellerie – Salles de fêtes Aulnenhof, Walshoutemstraat 74,  
3401 Walshoutem

Le programme sera affiché au Tableau d'affichage officiel et sur le TOAV site web officiel du rallye [www.rallyvanhaspengouw.be](http://www.rallyvanhaspengouw.be) et dans l'application 'Sportity'.

Le programme sera transmis à chaque équipage lors du ramassage du matériel et des documents.

## 11. Vérifications techniques, Plombages et Marquages

Les voitures peuvent être présentées au contrôle technique par un représentant du team Voir programme (RP Art. 3).

### 11.1. Emplacement des vérifications techniques et horaire

Sur convocation :

Lieu : Domaine 't Park, Chaussée de Hannut 80, 3400 Landen

Date & heure : 28 / 02 / 2020 de 13h00 à 19h00 (ou à la dernière voiture)

Le programme sera affiché au Tableau d'affichage officiel, sur le site web officiel du rallye : [www.rallyvanhaspengouw.be](http://www.rallyvanhaspengouw.be) et dans l'application 'Sportity'.

Le programme sera transmis à chaque équipage lors du ramassage du matériel et des documents.

**Aux vérifications, tous les concurrents doivent présenter leur voiture ensemble avec la rampe de phares supplémentaires qu'ils utiliseront pendant le rallye.**

#### 11.1.1 Vérifications techniques, documents obligatoires

- La fiche d'homologation certifiée
- SOS / OK board (DIN A3 format)

Pour chaque voiture **des pilotes prioritaires FIA** une boîte de vitesse de réserve et un pair des différentiels de réserve (devant et/ou au milieu et/ou derrière) peuvent être utilisés pendant le rallye. Ces composants de rechange et ceux montés sur la voiture seront marqués / scellés lors des vérifications techniques initiales. Les protèges carters doivent être retirés de ces voitures pour sceller les boîtes de vitesses et les différentiels et être conservés avec la voiture pour le pesage.

#### 11.2. Equipement de sécurité des pilotes

Tous les vêtements, y compris les casques et les FHR (appuie-tête avant) destinés à être utilisés, par ex. HANS, doivent être présentés aux vérifications techniques. Leurs conformités avec l'Annexe L, chapitre III doit être vérifiée.

#### 11.3. Niveau sonore

Le niveau sonore admissible sur les secteurs de liaison est de 95 dBA. Si un véhicule n'est pas en conformité avec cette règle le départ de l'équipage concerné sera refusé. Le niveau sonore est mesuré avec un sonomètre réglé à « A » et « SLOW » placé à un angle de 45 degrés et à 50 cm du pot d'échappement avec une vitesse de rotation du moteur de 3500 t/m.

#### **11.4. Exigences nationales particuliers**

- Les voitures enregistrées en Belgique doivent disposer d'un certificat du Contrôle Technique Automobile ;
- Chaque voiture doit être pourvue d'un triangle rouge réfléchissant, de gilet de sécurité et d'une trousse de secours conforme au Code Routier Européen ;
- Deux coupe-ceintures doivent se trouver à bord à tout moment. Ils doivent être facilement accessibles pour le pilote et copilote assis dans leur siège, leurs ceintures étant bouclées.

#### **11.5. Installation de système de suivi de sécurité (SSS)**

##### **11.5.1 Collection**

Toutes les voitures doivent être équipées d'un Système de Suivi de Sécurité GEODYNAMICS fourni par l'organisateur. Les appareils seront distribués lors du contrôle technique. La procédure et les besoins techniques nécessaires seront alors précisés par additif. Le team / l'équipage qui a mal installé l'appareil doit le faire correctement avant le début du rallye.

Les dégâts éventuels, la perte, la dégradation, le vol du système de suivi restent sous l'entière responsabilité de l'équipage jusqu'à sa restitution conforme même en cas de sortie de route, abandon, disqualification ou autre fait de course.

##### **11.5.2 Retour**

**Le kit complet de l'équipement sera démonté par l'organisateur avant le podium final.**

En cas de retrait ou abandon prématuré, le concurrent doit retourner le kit complet au PC du rallye (Domaine 't Park, Chaussée de Hannut 80, 3400 Landen) pendant les heures d'ouverture, sinon le kit sera facturé au concurrent à EUR 500.

#### **12. Autres procédures et règlement**

##### **12.1. Cérémonie de Départ et ordre de départ**

Il n'y a pas de cérémonie de départ.

Le départ du Rallye aura lieu le 29 / 02 / 2020 à 8h00, au CH0 sur le Podium de Départ situé Domaine 't Park, Chaussée de Hannut 80, 3400 Landen.

L'ordre de départ et les intervalles pendant tout le rallye seront en conformité avec le RSRR Art 41.5 L'intervalle du temps est 1 minute pour chaque concurrent.

Les heures de départ seront publiées le 28 / 02 / 2020 à 22h00.

##### **12.1.1 Zone de départ**

La zone de départ doit être considérée comme une zone Media. Aucun service n'est autorisé dans la zone de départ.

##### **12.2. Procédure d'arrivée**

Après l'assistance finale à Landen, tous les équipages seront sous le régime de Parc Fermé et devront suivre les instructions des officiels sur place pour passer sur le Podium d'Arrivée. Cet espace sera uniquement accessible aux officiels munis d'un laissez-passer adéquat. Après la cérémonie du Podium d'Arrivée, les voitures se dirigeront en suivant le Road book vers le Parc Fermé d'attente sous le contrôle de l'Organisateur. Les voitures de rallye sélectionnées seront escortées aux vérifications finales et/ou se rendront au Parc Fermé final. Le régime de Parc fermé sera contrôlé par les Organisateurs.

## **Remise des Coupes :**

**Lieu : Podium, Domaine 't Park, Chaussée de Hannut 80, 3400 Landen**

**Date et heure :** à l'arrivée des premières voitures vers 19h00 (BRC) – 17h00 (CRIT)

### **12.3. Pointage en avance autorise**

Les équipages sont autorisés de pointer en avance, sans encourir de pénalité, au

- CH 12E (Parc Fermée IN)

### **12.4. Procédures spéciales et activités**

#### **12.4.1 Disponibilité des participants**

Les participants qui stationnent leur véhicule dans le Parc fermé après avoir franchi la ligne d'arrivée doivent rester disponibles par téléphone (mobile) jusqu'à la publication du classement final.

#### **12.4.2 Classement**

Le classement final ne sera pas distribué après le rallye. Le classement final sera publié sur le site Web sur le Tableau d’Affichage Officiel Virtuel : [www.rallyvanhaspengouw.be](http://www.rallyvanhaspengouw.be) et dans l’application ‘Sportity’.

#### **12.4.3 Sécurité des Équipages**

**Tous les concurrents sont invités à accorder une attention particulière à l'art 53 du RS BRC.**

#### **12.4.4 Numéro de contact de l'équipage**

Aux vérifications administratives, tous les teams devront déclarer leur numéro de portable qu'ils utiliseront et garderont connecté à bord de la voiture pendant toute la durée du rallye ou connecteront endéans des 30 secondes d'un arrêt de leur voiture au cours d'une épreuve spéciale. Ceci fait partie des procédures de sécurité des équipages du Plan de Sécurité de l'épreuve.

Un numéro de portable TEAM (service) devra être également déclaré.

#### **12.4.5 Autres points**

##### **Mises à température des pneus et freins**

Pour des raisons de sécurité publique et les accès aux Épreuves Spéciales, il sera interdit de mettre les pneus et les freins à température en conduisant de manière dangereuse sur la voie publique ou en effectuant des louvoiements

Toute infraction sera immédiatement rapportée aux Commissaires Sportifs.

##### **Vitesses**

Des Juges de Fait (ISC Art 11.16) sera chargés de vérifier le respect de toutes les prescriptions concernant les règles d'assistance et de Parc d'Assistance. Une attention toute particulière sera portée sur le respect de limitations de vitesse (30 km/h) dans le Parc d'Assistance et (5 km/h) dans la zone de Ravitaillement. (Art. 49.4).

Toute infraction entraînera un rapport aux par les Commissaires Sportifs

##### **Parc d'assistance**

Le Parc d'assistance sera situé :

Adresse : Domaine 't Park, Chaussée de Hannut 80, 3400 Landen

La réservation de l'emplacement d'assistance se fait sur [www.rallyvanhaspengouw.be](http://www.rallyvanhaspengouw.be) uniquement.

Toutes équipages devront prévoir un extincteur opérationnel de 6kg minimum visiblement positionné dans l'espace de service et ce pendant le temps nécessaire à toutes interventions sur la voiture. L'utilisation d'une toile de sol est obligatoire  
Aucun stockage de carburant de quelque nature que ce soit ne sera autorisé dans le parc de service et dans les emplacements d'assistance ainsi que dans les véhicules de Service ou/et véhicules auxiliaires. La confiscation du carburant sera accompagnée d'une amende de € 500 signifiée par le directeur de course. L'accès et la circulation d'un véhicule transportant du carburant dans le parc de service est strictement interdit. Seule la quantité maximum de 20l de carburant nécessaire au remplissage des réservoirs pour le matériel (groupe électrogène, chauffage, etc) sera toléré.

### **Caméras Embarquées**

- Si l'Organisateur le demande, le concurrent devra installer une caméra embarquée ou un autre équipement d'enregistrement. L'Organisateur fera l'installation avec l'approbation du délégué technique.
- Tout concurrent dont la voiture est équipée d'une caméra embarquée doit obtenir une autorisation préalable de l'Organisateur. Les caméras autorisées seront identifiées par un autocollant et devront déjà être installées dans la voiture au moment des vérifications techniques.

Les enregistrements des caméras embarquées peuvent être échangés uniquement dans les zones d'assistance. Tous autres endroits devra avoir l'accord du Directeur de Course.

### **Zones media**

Une Zone Media sera aménagée dans les Parcs de Regroupement précédant le Parc d'Assistance. L'accès à ces Zones Media sera limité aux personnes munies du laissez-passer approprié.

### **Enlèvement des voitures du Parc Fermé de fin de rallye**

Après autorisation d'ouverture du Parc Fermé de fin de Rallye par les Commissaires Sportifs, les voitures peuvent être enlevées.

A condition que ceci se fasse suivant le programme, toutes les voitures devront être enlevées avant le 29 / 02 / 2020 à 23h59.

### **12.5. Heure officielle utilise pendant le rallye**

L'heure officielle pendant toute la durée de la compétition sera C.E.T., horloge DFC (Tour Radio Frankfort).

### **13. Identification des officiels**

Chargé des Relations Concurrents (CRC):	Rouge avec texte
Vérifications Techniques	Noir avec texte
Chef de Poste	Bleu avec texte
Responsable d'E.S.	Rouge avec texte
Commissaire de Sécurité	Orange avec texte
Radio:	Jaune
Docteur et Paramédicaux:	Blanc avec texte

### **14. Coupes**

Aux 1er, 2ème, 3ème du classement BRC de l'épreuve BRC et Rally Criterium, pilote & co-pilote

Aux 1ers équipages par Classe BRC et Rally Criterium

Au 1er équipage du classement « HISTORIC »  
Au 1er équipage du classement « PIRELLI Junior Championship »  
Au 1er équipage Mixte ou Féminin

#### **14.1 Prix spéciaux**

Coupe : Au 1er équipage étranger

### **15. Vérifications finales / Droits de réclamation / Droits d'appel**

#### **15.1. Vérifications finales**

Heure et lieu : voir programme (RP. Art. 3)

Tout équipage sélectionné pour les vérifications finales doit immédiatement suivre les instructions des commissaires en charge, même si cela les empêche de passer à un ou plusieurs contrôles horaires (CH). La fiche d'homologation FIA original complet et les autres certificats nécessaires doivent être disponibles pour les vérifications finales. Pour les voitures nationales, les documents originaux de l'ASN doivent être disponibles. Deux membres de l'assistance technique des équipages sélectionnés devront être présents avec les outils et matériels utiles pendant toute la durée nécessaire des contrôles.

#### **15.2. Droits de réclamation**

Les droits de réclamation s'élèvent à : **EUR 500,00**

Si la réclamation nécessite le démontage et remontage de différentes parties clairement définies d'une voiture le réclamant devra en outre verser une somme spécifiée par les Commissaires sur proposition du Délégué technique

#### **15.3. Droits d'appel**

Montant du droit d'appel national (ASN): **EUR 2.000,00**

Montant du droit d'appel International (FIA) : **EUR 6.000,00**

Toutes les réclamations et / ou tous les recours doivent être introduites conformément aux articles 13 et 15 du code et, le cas échéant, aux règles judiciaires et disciplinaires de la FIA.

## **Annexe 1 – Itinéraire**

Publication sur [www.rallyvanhaspengouw.be](http://www.rallyvanhaspengouw.be) et dans l'application 'Sportity'

## **Annexe 2 – Horaires des reconnaissances**

**Programme des reconnaissances -            Vendredi 28 / 02 / 2020 de 08h00 à 20h00**

**Reconnaissance schedule -                Friday, 28 / 02 / 2020 from 08.00 am until 20.00 pm**

**Programma van de verkenningen -        Vrijdag 28 / 02 / 2020 van 08u00 tot 20u00**

## **Annexe 3 – Les responsables des relations avec les concurrents**

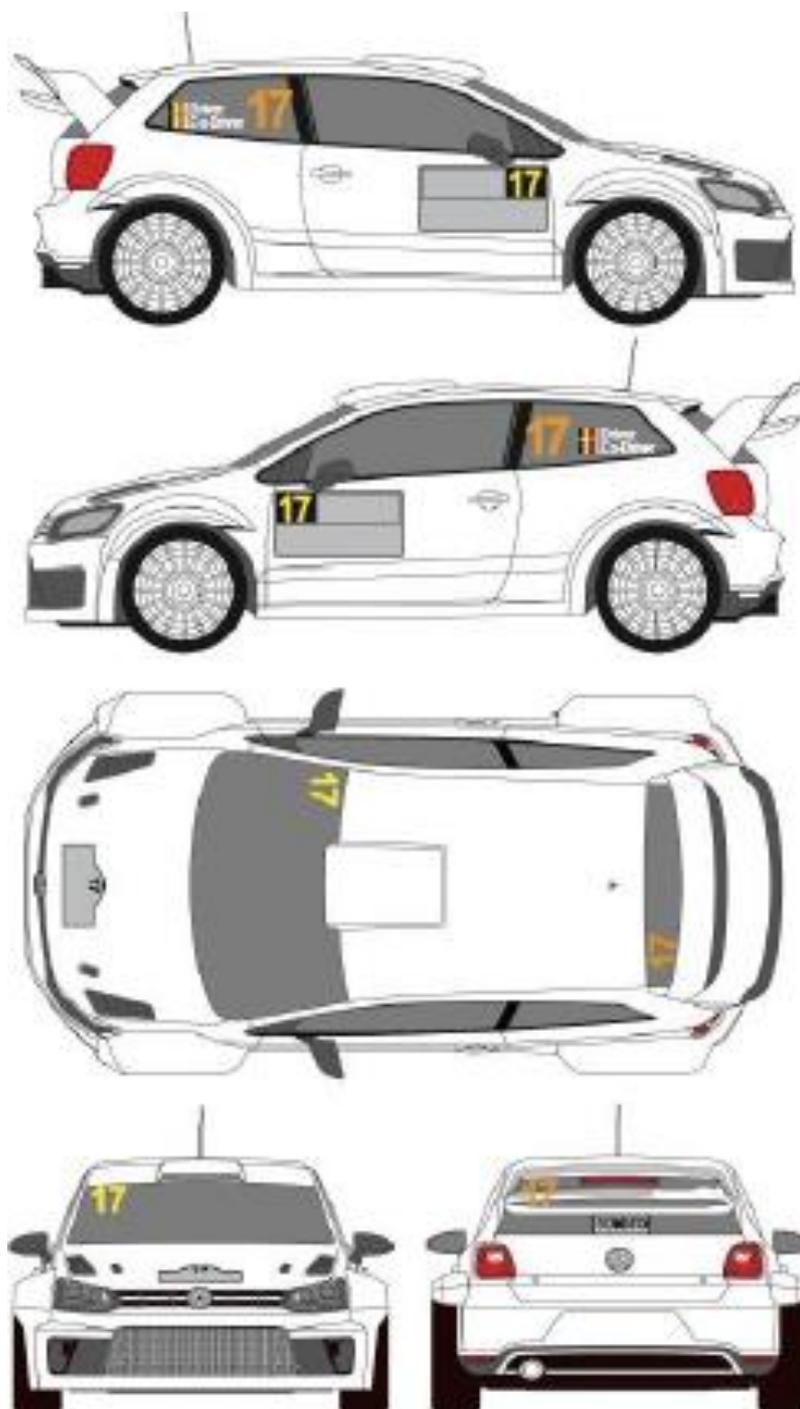
Le Programme des R.R.C. sera affiché au Tableau Officiel d’Affichage et dans l’application ‘Sportity’.

## Annexe 4 – Autocollants et publicité supplémentaire

### Publicité obligatoire.

RACB Sport se réserve le droit de publicité pour les événements qui comptent pour le Championnat de Rallye Belge 2020. L'emplacement pour cela sera déterminé dans la réglementation supplémentaire.

Chaque participant au Championnat de Belgique des rallyes est obligé de coller deux autocollants sur la voiture. Ces autocollants seront mis à disposition lors de la collecte des documents et font partie de la publicité obligatoire du rallye. (Article 27. Du RS BRC)



## Annexe 5 : Règle du Parc de Service

Rappel : L'article 49.5 du règlement sportif du Championnat de Belgique des Rallyes du RACB Sport sera strictement d'application !

Dans le parc de service, il est obligatoire d'utiliser les poubelles et containers prévus à cet effet par l'organisation. Il est interdit d'y jeter des pneus ou morceaux de verres. Ne seront autorisés dans le parc de service que les barbecues au gaz ou électrique. Ils devront être en ordre de conformité (entre autres, connecteurs et tuyaux de raccordement).

L'organisation ne sera en aucun cas tenue responsable de la diffusion de musique à titre privé dans le parc de service.

La diffusion de musique devra se conformer avec la législation belge (SABAM-Rémunération équitable...).

La diffusion de musique à titre privé est soumise aux mêmes horaires que celle du chapiteau de l'organisation conformément à l'arrêté de police en vigueur.

L'organisation ne prévoit aucune alimentation électrique ni mise à la terre dans le parc de service.

Pour toute demande, contacter :

[www.rallyvanhaspengouw.be](http://www.rallyvanhaspengouw.be)

Pour chaque équipage, l'organisation prévoit :

- Un pack accès parc de service (un SERVICE)
- Une carte spécifique de l'épreuve avec plan des spéciales et des liaisons
- Un badge « Refuel Area »

Réservations des emplacements d'assistance :

Les demandes de réservation d'emplacements seront enregistrées uniquement via le site [www.rallyvanhaspengouw.be](http://www.rallyvanhaspengouw.be).

Ouverture du parc de service pour installation : à partir du 27 / 02 / 2020 17h00.

TOUT non-respect des dimensions et emplacements sera soumis à l'enlèvement et à un supplément financier

Toutes installations sans autorisations seront démontées et enlevées aux frais du concurrent.

En cas d'abandon ou de disqualification, les véhicules «SERVICE» concernés pourront circuler dans le parc de service pour quitter la zone d'assistance après autorisation du responsable du parc de service. La circulation ne pourra pas se faire pendant le passage des concurrents dans la zone d'assistance.

Un véhicule non autorisé dans le parc d'assistance en sera évacué à charge du propriétaire même pendant la nuit du vendredi au samedi.

Tous les véhicules, remorques ou structures installées devront impérativement être enlevées et les déchets enlevés pour le dimanche 01 / 03 / 2020 à 12h sur l'ensemble du parc d'assistance.

**RAPPEL :**

En ma qualité de concurrent/membre d'équipage engagé au Rally van Haspengouw, en vertu de l'article 4 du règlement particulier et les articles 9.15, 12.4 et 12.6 du Code Sportif de la FIA 2020, je m'engage à honorer et à être solidaire à ces points du règlement. Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences qu'entraînerait la violation par des concurrents des lois, règlements ou dispositions en vigueur dans le pays ; la responsabilité de ces actes et de leurs conséquences ne sera imputable qu'aux individus les ayant commis ou encourus. Le Comité Organisateur décline également toute responsabilité en cas d'émeute, de manifestation, d'acte de vandalisme, de catastrophe naturelle etc., ou des conséquences de tels événements, dont pourraient être victimes des concurrents. Le paiement d'indemnités, d'amendes ou de pénalités sera à leur charge.